



FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE

Informations sur la condition oculovisuelle

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES DU CENTRE DE RÉADAPTATION

La personne admissible aux services de réadaptation visuelle doit répondre à deux exigences spécifiques :

- un diagnostic précis relatif à une pathologie oculaire, établi par un professionnel de la vision;
- des incapacités significatives et persistantes ayant un impact sur la réalisation d'une ou de plusieurs de ses habitudes de vie.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél. : Maison () _____ - _____ Travail () _____ - _____ Cell. () _____ - _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____
 année mois jour

Numéro d'assurance maladie : _____ Date d'expiration : _____

1. Date du dernier examen : _____ / _____ / _____
 année mois jour

2. Diagnostic : O.D. : _____
 O.S. : _____

Date d'apparition de la déficience visuelle: _____ / _____ / _____
 année mois jour

3. Meilleure acuité visuelle à distance (avec corrections ophtalmiques) :
O.D. : _____ O.S. : _____ O.U. : _____

Nom du professionnel de la vision : _____
(en lettres majuscules)

Adresse : _____

Téléphone : () _____ - _____ poste : _____

Timbre d'adresse :

Signature : _____ MD OD

Date du rapport : _____ / _____ / _____
 année mois jour

4. **Étiologie** : _____

5. **Pronostic sur la condition visuelle** :

Amélioration

Stabilité

Détérioration

6. **Réfraction** : O.D. : _____ O.S. : _____

7. **Champs visuels périphériques (joindre une copie des champs visuels, si possible)** :

O.D. Horizontal _____ O.S. Horizontal _____

Vertical _____ Vertical _____

8. **Tension intraoculaire** : O.D. _____ O.S. _____ mm Hg. _____

9. **S'il y a lieu, résultats d'autres tests (par ex. : tests électrophysiologiques)** :

10. **Autres commentaires/recommandations** : _____

Si la personne répond aux critères d'admissibilité, nous vous demandons d'acheminer ce rapport par télécopieur au 450 463-0243 ou par la poste à :



Institut Nazareth
& Louis-Braille

Service d'accueil, évaluation, orientation

1111, rue St-Charles Ouest

Longueuil (Québec) J4K 5G4

Tél. : 450 463-1710 ou 1 800 361-7063

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DES AIDES VISUELLES DE LA RAMQ

Les personnes inscrites à nos services peuvent se voir attribuer des aides techniques dans le cadre du programme de la RAMQ. Ces personnes doivent répondre, entre autres, à l'un des critères suivants :

Avoir, pour chaque œil, après correction, au moyen de lentilles ophtalmiques, à l'exclusion des systèmes optiques spéciaux et des additions supérieures à 4 dioptries :

- une acuité visuelle inférieure à 6/21;
- une acuité visuelle égale ou inférieure à 6/18 pour celle qui a un problème de vision dégénérative, une autre déficience physique (motrice, auditive ou du langage) ou une déficience intellectuelle;
- un champ visuel continu inférieur à 60°, incluant le point central de fixation mesuré à l'horizontale ou à la verticale;
- une hémianopsie complète.